

Méthanisation : à propos des intrants

D'après le rapport du sénateur D Salmon

49. Conserver le plafond de 15 % sur les cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre principal, auxquelles les installations de méthanisation peuvent avoir recours, et contrôler son application.

50. Préserver le modèle à la française, privilégiant la valorisation des déchets réels, encadrant l'exploitation énergétique de cultures à vocation alimentaire – en conservant une limite de cultures dédiées dans les intrants utilisés par la méthanisation – et autorisant la valorisation des CIVE.

Qu'elles sont ces cultures ?

Culture énergétique

https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_%C3%A9nerg%C3%A9tique

Plantation dans le cadre du programme de cultures énergétiques du département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) au Royaume-Uni.

Une culture énergétique est une espèce végétale cultivée pour produire de la biomasse destinée à une valorisation énergétique, afin de produire de l'électricité ou de la chaleur. Ces plantes peuvent être ligneuses ou herbacées, ces dernières étant souvent des graminées (*famille des poaceae*). Leur valorisation se fait soit en les brûlant directement comme biocombustible, soit en les transformant en biocarburants, tels que le bioéthanol. Les cultures énergétiques sont une des sources de la biomasse-énergie, aux côtés d'autres ressources telles que les résidus de culture, les résidus forestiers, les effluents d'élevage, les résidus industriels, les déchets urbains et les eaux usées.

Les cultures énergétiques commerciales sont typiquement des espèces de plantes cultivées à haut rendement, plantées à une densité élevée. Des plantes ligneuses telles que les saules ou les peupliers sont largement utilisées, ainsi que des graminées de climat tempéré telles que les herbes à éléphant (*miscanthus sinensis* et *pennisetum purpureum*). Si c'est la teneur en glucides qui est recherchée pour la production de biogaz, des plantes récoltées entières, telles que le maïs, le sorgho du Soudan (*sorghum xdrummondii*), les millets, le mélilot blanc (*melilotus albus*) et beaucoup d'autres peuvent être transformées en ensilage et ensuite transformés en biogaz.

Les cultures énergétiques peuvent être spécifiquement dédiées à cet usage. On cultive à cet effet des plantes pérennes telles que le miscanthus géant, le panic érigé (ou *switchgrass*), ou les taillis à courte (TCR) et très courte rotation (TTCR). Certaines plantes annuelles, généralement cultivées à des fins alimentaires, peuvent aussi être valorisées à des fins énergétiques. C'est le cas notamment du maïs, qui a une teneur énergétique élevée, mais aussi du triticale, du blé, du lin, du chanvre, etc., au risque de créer une concurrence avec la production alimentaire. Les résidus de récoltes, tels que la paille, peuvent aussi être valorisés en production énergétique.

<https://valbiomag.labiomasseenwallonie.be/news/analyse-cultures-dediees-en-biomethanisation-que-faut-il-savoir-partie-1>

Cultures dédiées

A côté des cultures énergétiques, rappelons que **d'autres cultures** comme le lin, le chanvre textile ou une partie du froment (pour les carburants ou une partie de la production de l'industrie de l'amidonnerie) **ne sont pas à vocation alimentaire**. On parle alors de "cultures dédiées".

Les cultures intermédiaires à vocation énergétique communément appelées "CIVeS"

Les CIVeS sont des cultures implantées entre deux cultures principales, comme le serait une culture intermédiaire, visant à piéger les nitrates ou les engrais verts à la seule différence qu'une CIVe doit être récoltée pour être valorisée sous forme d'énergie, le plus souvent en biogaz. En termes d'occupation des sols, l'objectif est de produire trois cultures en deux ans, dans le respect du sol et du cycle du carbone. A noter que les CIVeS pourraient également être intégrées dans des cycles plus longs, par exemple une culture à vocation énergétique sur une rotation de trois ans.

En Europe, les cultures les plus évoquées : betterave, colza, maïs, maïs ensilage, moutarde, orge, phacélie, pois, seigle, sorgho fourrager, sorgho grain, tournesol, trèfles, ray-grass, blé triticale, vesceces.